CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
À L'ACADÉMIE MILITAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE
EN QUALITÉ D'OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 dans le répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.

- OCTA SD/CAT. B -

SESSION 2025

ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE

(Durée : 04 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire < 5/20)

« S*cience sans conscience n'est que ruine de l'âme. »* François Rabelais

Selon vous, les avancées technologiques et scientifiques sont-elles toujours synonymes de progrès ?